



UNARM
UNION NATIONALE DES ASSISTANTS DE RÉGULATION MÉDICALE

Marseille le 13/11/2017

L'association professionnelle est interpellée par des collègues de SAMU qui évoquent la fermeture de CRRA.

Depuis plus d'une décennie, nous sommes sous l'effet d'annonce non pas de disparition mais de mutualisation.

Il semble que le discours ait changé dernièrement. Si la mutualisation entre SAMU provoque des modifications profondes d'organisation, elle demeure une solution de garantie minimale de conserver son emploi au sein de son SAMU d'appartenance.

Les plateformes SAMU-SDIS ou inversement ont été évoqué pour conserver la notion départementale, mais pour combien de temps. Certains évoquent la réussite du système, d'autres son échec. Ce qui peut nous amener à en conclure que d'un département à l'autre, l'organisation des secours et des soins ont des logiques de mise en commun complexes et tient à des volontés politiques et humaines départementales.

La mise en place d'une régionalisation de SAMU avec un CRRA commun est tout autre.

La situation mérite d'être appréhendée sous les deux aspects humains et économiques.

Nous avons toujours à l'esprit que le premier impact de la fermeture d'un CRRA donnera lieu à une grande difficulté pour les personnes en poste.

Les plus fragiles sont de toute évidence celles et ceux qui sont en CDD, dont la crainte est de perdre leur emploi.

Les titulaires de la fonction publique peuvent soit bénéficier d'un reclassement interne ou d'une démission-mutation. Ce qui n'est pas sans poser le problème de l'éloignement, du changement de rythme de vie. De la répercussion que cela engendre aux niveaux familiaux et sociaux.

Nous savons tous que le motif de restructuration est une conséquence d'une décision économique, donc politique.

L'association professionnelle UNARM est celle des ARM qui veulent rompre l'isolement, construire le métier et agir pour sa promotion.

Elle est le relais de vos inquiétudes certes, mais pour en faire l'écho, il lui faut avoir reçu l'information.

Nous savons tous que les tutelles ministérielles prennent des décisions techniques et économiques dont la nature est telle que la menace sur l'emploi n'est pas sa préoccupation.

Par conséquent l'association professionnelle pourra vous suivre et/ou vous proposer des démarches et des actions de défense de la profession.

Pour ce faire il serait souhaitable que vous adressiez via contact@unarm.fr toutes informations vérifiées, ainsi que vos coordonnées pour établir ensemble une ligne de conduite cohérente.

Le bureau de l'association prend acte de votre demande, il se prononcera nationalement dès que la liste des SAMU concernés lui sera connu et surtout sur la nature de ce dont on parle.